



Abus de faiblesse : héritage.

Par **4cv89**, le **13/11/2011 à 22:07**

Bonjour, Mon père décédé , nous avons eu pour héritage en juin 2010 la vente d'une maison, partagée une moitié divisée en trois (j'ai 1 frère et 1 sœur) l'autre moitié qui est bien sur revenu à ma mère, qui a, à ce jour, 80 ans et est très vulnérable. Nous avons appris que notre demi-sœur s'est manifestée à notre insu auprès notre mère afin de lui soutirer, en décembre 2010, une somme d'argent de 10.000 € sur l'argent de cette maison, plus d'autres mouvements d'argent suspect. Notre mère, ayant une faible retraite et étant en location, se retrouve à ce jour pratiquement sans argent alors que nous comptons sur cet argent pour qu'elle puisse vivre tranquillement. Que peut-on faire face à cette situation ? Quelle action en justice ? Merci de nous conseiller; Cordialement.

Par **mimi493**, le **13/11/2011 à 22:17**

Votre mère a toute sa tête ?

Par **4cv89**, le **13/11/2011 à 22:20**

non a priori elle se rend pas très compte des sommes en euros

Par **mimi493**, le **13/11/2011 à 22:23**

Donc faites-là mettre sous tutelle et ensuite exigez l'annulation de la donation faite à votre soeur